RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 08581
Numéro SIREN : 538 717 489
Nom ou dénomination : ABCT LA PLAINE

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2019 sous le numéro de dépôt 9781

Greffe 9781

ABCT LA PLAINE ZAC DU BAILLY 30 BIS RUE DU BAILLY 93210 LA PLAINE ST DENIS

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	561	561			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	53 050	50 175	2 875	1 795	1 080
Autres immobilisations corporelles	105 132	50 132	54 999	60 153	- 5 154
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	100		100	100	
TOTAL (I)	**158 842**	**100 868**	**57 974**	**62 048**	**- 4 074**
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	20 016		20 016	16 758	3 258
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	15 067		15 067	14 393	674
. Autres	2 405		2 405	2 541	- 136
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	10 735		10 735	1 026	9 709
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	286		286	282	4
TOTAL (II)	**48 510**		**48 510**	**35 000**	**13 510**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	**207 352**	**100 868**	**106 484**	**97 047**	**9 437**

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY (Seine-St-Denis) GREFFE - 5 JUIL. 2019

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 40 000)	40 000	40 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-22 126	-42 167	20 041
Résultat de l'exercice	22 842	20 041	2 801
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	**40 716**	**17 874**	**22 842**
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	6 151	21 805	- 15 654
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	7	24	- 17
. Associés	32 083	32 226	- 143
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 898	9 559	5 339
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	3 471	4 684	- 1 213
. Organismes sociaux	2 401	4 726	- 2 325
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	6 039	5 497	542
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	693	628	65
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	25	25	
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	**65 768**	**79 174**	**- 13 406**
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	**106 484**	**97 047**	**9 437**

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	190 118		190 118	163 790	26 328	16,07
Chiffres d'affaires Nets	**190 118**		**190 118**	**163 790**	**26 328**	**16,07**
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			1 785	2 209	- 424	-19,19
Autres produits			60	6	54	900,00
Total des produits d'exploitation (I)			**191 963**	**166 005**	**25 958**	**15,64**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			98 230	83 190	15 040	18,08
Impôts, taxes et versements assimilés			14 129	9 249	4 880	52,76
Salaires et traitements			41 277	37 899	3 378	8,91
Charges sociales			7 965	4 714	3 251	68,96
Dotations aux amortissements sur immobilisations			6 264	9 208	- 2 944	-31,97
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			745	640	105	16,41
Total des charges d'exploitation (II)			**168 610**	**144 901**	**23 709**	**16,36**
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			**23 353**	**21 105**	**2 248**	**10,65**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			511	1 064	- 553	-51,97
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			**511**	**1 064**	**- 553**	**-51,97**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			**-511**	**-1 064**	**553**	**51,97**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			**22 842**	**20 041**	**2 801**	**13,98**

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	**191 963**	**166 005**	**25 958**	**15,64**
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	**169 121**	**145 965**	**23 156**	**15,86**
RESULTAT NET	**22 842**	**20 041**	**2 801**	**13,98**
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 106 483,73 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 22 842,01 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les comptes annuels de l'exercice 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément au plan comptable général, règlement 2016-07 de l'autorité des normes comptables.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intérimaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement
- de recherche, d'innovation
- de formation et de recrutement
- de prospection de nouveaux marchés
- de transition écologique et énergétique
- et de reconstitution de leur fonds de roulement

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)

2.2 - Fonds commercial

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.
Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :
Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 158 842 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	561			561
Immobilisations corporelles	155 991	2 190		158 181
Immobilisations financières	100			100
TOTAL	156 652	2 190		158 842

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 100 868 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	561			561
Immobilisations corporelles	94 043	6 264		100 307
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	94 604	6 264		100 868

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concess.brevets licences	561	561	0	1 ans
Materiel et outillag	53 050	50 175	2 875	de 3 à 5 ans
Instal./agenc.divers	99 612	44 613	54 999	de 5 à 20 ans
Materiel de transport	5 519	5 519	0	3 ans
TOTAL	158 742	100 868	57 874	

3.1.4 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.2 - Etat des créances = 37 875 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	100		100
Actif circulant & charges d'avance	37 775	37 775	
TOTAL	37 875	37 775	100

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Charges constatées d'avance = 286 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 40 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	*200*	*200,00*	*40 000*
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	*200*	*200,00*	*40 000*

4.2 - Etat des dettes = 65 768 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	*6 151*	*6 151*		
Dettes financières diverses	*32 090*	*32 090*		
Fournisseurs	*14 898*	*14 898*		
Dettes fiscales & sociales	*12 604*	*12 604*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	*25*	*25*		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	*65 768*	*65 768*		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 6 168 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	*7*
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*3 180*
Dettes fiscales & sociales	*2 981*
Autres dettes	
TOTAL	*6 168*

4.4 - Informations complémentaires sur le bilan passif

Pour 2018, le montant des engagements de l'entreprise en matière d'indemnités de fin de carrière s'élève à 1 402 euros ((dette actuarielle).

Pour calculer ce montant, il a été retenu les paramètres suivants :

- Augmentation annuelle des salaires pour l'ensemble des salariés : 2% constant.
- Le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds est de 2% (inflation comprise).
- Le départ est prévu à 62 ans pour l'ensemble des salariés.
- Le taux de rotation est faible
- Le départ intervient à l'initiative du salarié.
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire TPRV 93.
- La méthode de calcul retenue est la méthode rétrospective prorata temporis.
- Le taux de charges sociales patronales est de 45%

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 190 118 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	*190 118*	*100,00 %*
TOTAL	*190 118*	*100,00 %*

6 - AUTRES INFORMATIONS

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	*2 623*
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
- TOTAL	*2 623*

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres		
Agents de maitrise & techniciens		
Employés	*2*	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	*2*	*0*

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

omptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance exercices.

· Charges constatées d'avance = 286 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance	*286*
TOTAL	*286*

· Charges à payer = 6 168 E

Charges à payer		Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :		*7*
	Interets courus	*7*
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :		*3 180*
	Fourn factures non parvenues.	*3 180*
Dettes fiscales et sociales :		*2 981*
	Pers conges a payer	*1 640*
	Org.soc. conges a payer	*648*
	Etat autres charges a payer	*693*
	TOTAL	*6 168*

Greffe

ABCT LA PLAINE
Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 euros
Siège social : 30 Bis rue du Bailly – 93210 La Plaine Saint Denis
RCS Bobigny 538 717 489

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EN DATE DU 28 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Et le vingt huit juin,
A quatorze heures trente,

Les associés de la Société ABCT LA PLAINE, Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 euros, divisé en 200 actions de 200 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social de la société, sur convocation du Président au commissaire aux comptes par lettre recommandée avec accusé de réception et aux Associés par lettres remises en main propre.

Il a été dressé une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée, en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Rodolphe Thieullent, en sa qualité de Gérant de la société SEVT HOLDING, Président.

...

TROISIEME RESOLUTION – *Affectation des résultats*

L'Assemblée Générale approuvant les propositions du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice comptable s'élevant à 22.842,01 euros comme suit :

- 22.126 euros au compte de report à nouveau,
- 36 euros à la réserve légale,
- 680 euros au remboursement très partiel du compte courant de Monsieur Pascal Quayre.

Il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

...

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Président